

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2024 – 2025



BATIMENT CFA EVREUX
1006 rue Jacquard - ZI La Madeleine
CS 83501
27035 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.23.09.89
evreux@batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au jeudi

De 8h15 à 17h30

Le vendredi : De 8h15 à 17h00

HORAIRES DE COURS AU CFA

Du lundi au vendredi

De 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

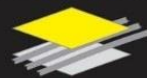


Table des matières

I – La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment
2. Une équipe référent handicap
3. Une filière de formation
4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Evreux
5. Les conditions d'inscription
6. Le déroulement de l'apprentissage
7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans
8. L'organisation de la formation
9. Les retards et les absences

II – L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti
2. La restauration
3. L'hébergement
4. Le service animation socio-éducatif
5. Les transports

Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **Directeur** : David ROUSSEAU - Tél : 02.32.23.35.94 - david.rousseau@batimentcfanormandie.fr
- **Directeur Adjoint** : Wenceslas MOREL - Tél : 02.32.23.35.93 – wenceslas.morel@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint Direction technique** : Didier COLLIN - Tél : 02.32.23.54.08 - didier.collin@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint Direction pédagogique** : Stéphanie LEMONNIER - Tél : 02.32.23.35.93 – stephanie.lemonnier@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- **Assistante de Direction** : Alexandra LIONNAIS - Tél : 02.32.23.35.94 - alexandra.lionnais@batimentcfanormandie.fr
- **Conseillère Jeunes Entreprise** : Jennifer LIONNAIS
Pour obtenir un conseil sur l'orientation, avoir un accompagnement à la recherche d'une entreprise, obtenir un conseil...
Tél : 02.32.23.54.03 - 07.71.92.12.19 - jennifer.lionnais@batimentcfanormandie.fr

LE SECRETARIAT APPRENTISSAGE

Pour vous inscrire et vous accompagner dans vos démarches administratives, répondre à vos questions, vous renseigner sur le contrat d'apprentissage, vous inscrire à l'examen, vous procurer une attestation de formation...

- Assistante chargée du pôle **GROS ŒUVRE** – maçonnerie, carrelage, couverture
Pascaline LAUGEL - Tél : 02.32.23.54.07 - pascaline.laugel@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **ENERGIE** – électricité, énergies sanitaires et thermiques
Paula RICHARD - Tél : 02.32.23.54.06 - paula.richard@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **FINITION** – menuiserie, charpente, métallerie, peinture, plaquiste- plâtrier
Caroline JULIEN - Tél : 02.32.23.54.05 - caroline.julien@batimentcfanormandie.fr
- Secrétaire d'intendance
Nathalie CYRAN - Tél : 02.32.23.35.92 - nathalie.cyran@batimentcfanormandie.fr

LE BUREAU D'EDUCATION

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard, pour obtenir des renseignements sur l'aide au permis de conduire, action logement, en cas de problèmes dans votre groupe... :

Les éducateurs : Tél : 02 32 23 35 91 ase.evreux@batimentcfanormandie.fr

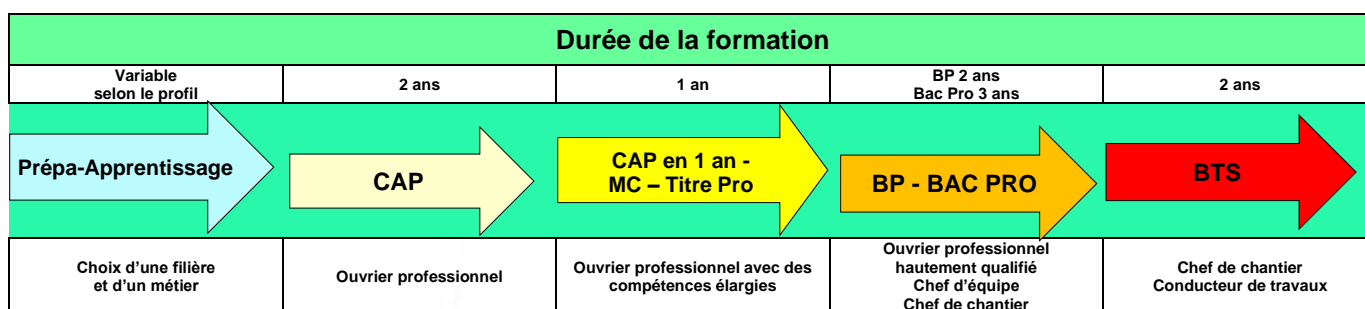
En soirée, à partir de 17h00, en cas d'urgence pour les internes : 06.81.37.29.59

- **Stéphanie MERCIER**
- **Emilie VELLA**
- **Raphael FERRALI**
- **François HERVIEUX**

Un Référent handicap

- **Yann BOURGUIGNON** - Tél : 02.32.23.09.89 – yann.bourguignon@batimentcfanormandie.fr
- **Christophe CAPPELLE**- Tél : 02.32.23.09.89 – christophe.cappelle@batimentcfanormandie.fr

Une filière de formation



Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

Les métiers préparés au BÂTIMENT CFA ÉVREUX

Pôle ENERGIE

- CAP Electricien
- BP Electricien(ne) Européen
- BAC PRO Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés
- Titre Professionnel Chargés d'affaires du bâtiment
- Titre Professionnel Monteur Réseaux Electriques
- BTS Electrotechnique
- CAP Monteur Installations Sanitaires
- CAP Monteur Installations Thermiques
- BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire
- BAC PRO Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables
- Titre Professionnel Technicien de Maintenance Chauffage Ventilation et Climatisation
- Titre Professionnel Technicien installateur et maintenance PAC
- BTS Fluides Energies Domotique – option A - Génie Climatique et Fluidique
- BTS Fluides Energies Domotique – option B – Froid et Conditionnement d'Air

Pôle FINITION

- CAP Peintre applicateur revêtements
- BP Peinture Applicateur de Revêtements Européen
- CAP Charpentier bois
- CAP Menuisier Fabricant
- CAP Menuisier Installateur
- BP Menuisier Européen
- Titre Professionnel Plaquiste
- CAP Métallier

Pôle GROS OEUVRE

- CAP Maçon
- BP Maçon
- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Couvreur
- Certificat de spécialisation Zinguerie
- Titre Professionnel Couvreur - Zingueur
- BP Couvreur

Les conditions d'inscription

En Prépa-Apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 16 ans • Avoir un projet de formation dans le Bâtiment • Etre inscrit(e) en Mission Locale • Avoir une assurance Responsabilité Civile
En apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé(e) de 15 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème}) • Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise • Suite à un entretien de positionnement, la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil (en fonction de votre cursus scolaire et des diplômes déjà obtenus)

Le déroulement de l'apprentissage

+ Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié.**

L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

+ La durée du contrat

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé.

C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.** Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

+ La période d'essai et la rupture du contrat

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification de motifs. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

+ La rémunération, le temps de travail et les congés payés

La rémunération est fonction d'un pourcentage du SMIC (1 766,92 € au 1^{er} janvier 2024)

Ces pourcentages constituent un seuil minimum.

Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une **entreprise ayant une convention collective Bâtiment**

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 % 706.77 €	50 % 883.46 €	55 % 971.81 €	100 % 1 766.92 €
2 ^{ème} année	50 % 883.46 €	60 % 1 060.15 €	65 % 1 148.50 €	100 % 1 766.92 €
3 ^{ème} année	60 % 1 060.15 €	70 % 1 236.84 €	80 % 1 413.54 €	100 % 1 766.92 €

Il y a **majoration de 15 points (article D.6222-30 du Code du travail)** si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

1. Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu (peu importe que le précédent diplôme de même niveau obtenu l'ait été par la voie de l'apprentissage ou scolaire/universitaire).
2. Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.
3. Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Attention : si les règles conventionnelles applicables par le nouvel employeur de l'apprenti sont plus favorables, ce sont ces règles qui seront appliquées.

Le temps passé au C.F.A. est considéré comme temps de travail et rémunéré par l'employeur

Les congés payés sont de 2 jours ½ par mois travaillé soit 5 semaines par an.

Ils sont pris après accord de l'employeur et en **aucun cas pendant les périodes de stages au C.F.A.**

+ Les engagements de chacun

Ils sont inscrits et cosignés dans la Charte de l'Alternance.

Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

+ A l'Entreprise

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale.

+ Au CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

L'organisation de la formation

+ Sous contrat d'apprentissage

	CAP (2 ans)	Certificat de spécialisation (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ou 3 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	2^{nde} : 1 semaine sur 3 au CFA 1^{ère} et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaine sur 4 au CFA

✚ En Prépa-Apprentissage

Un parcours de Prépa-Apprentissage est organisé au BATIMENT CFA EVREUX :

	Parcours 1
Type d'action	Jeunes avec un projet de formation avéré dans les métiers du bâtiment, en recherche de contrat d'apprentissage
Objectif général	Favoriser la maturation du projet professionnel vers un contrat d'apprentissage
Public concerné	Jeunes en recherche de contrat d'apprentissage, et ayant l'âge requis (16/29 ans)
Durée de formation au CFA	Intégration dans un groupe de 1^{ère} année pendant 3 mois + Accompagnement à la recherche d'un contrat d'apprentissage

Toute inscription en Prépa-Apprentissage nécessite un entretien préalable avec notre Conseillère Jeunes & Entreprises afin de déterminer le parcours le plus adapté à votre profil.



Les retards et les absences

Toute **absence durant les périodes de C.F.A.** doit être **signalée** par téléphone au **bureau d'éducation au 02.32.23.35.91** et devra ensuite être obligatoirement **confirmée par courrier ou par mail** :
ase.evreux@batimentcfanormandie.fr

En cas de maladie pendant les semaines de stages au CFA, l'original de l'arrêt de travail est à envoyer à l'employeur et une copie au CFA.

Pour les autres absences, la famille est tenue d'en communiquer les motifs par écrit, avec un justificatif à l'appui à la fois à l'employeur et au CFA.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, **le CFA informe systématiquement l'entreprise de tout retard ou absence.**

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

Les aides pour les apprentis

Le service animation du CFA se tient à votre disposition, à partir de votre 1^{ère} semaine de rentrée, pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprentis.

Les aides avec PRO-BTP (sous conditions)

- **Allocation pour financer le permis de conduire**
Montant de l'aide : 600 €
(possible pour la conduite accompagnée et à la condition d'être en 2^e année de formation en apprentissage)
- **Aide pour l'achat du 1^{er} véhicule de 600 €**
(A la condition d'être en 2^e année de formation en apprentissage et d'être adhérent à la mutuelle Pro-BTP)



Aide de l'Etat pour le financement du permis de conduire B

Cette aide s'adresse aux apprentis majeurs, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et étant engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire.

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA)

Les aides avec ACTION LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat...)

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée sur présentation de justificatifs (quittance de loyer et bulletin de salaire).

La carte étudiant des métiers

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès au musées, etc.



La restauration

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement 2024 / 2025 SODEXO Restauration

Apprenants sous contrat APPRENTISSAGE ou PREPA APPRENTISSAGE

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	83.70 €	26.50 €
4 jours	64.10 €	21.20 €
3 jours	44.50 €	15.90 €
2 jours	24.90 €	10.60 €
1 journée	5.30 €	5.30 €

Apprenants sous contrat de PROFESSIONNALISATION

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	167.00 €	55.00 €
4 jours	128.00 €	44.00 €
3 jours	89.00 €	33.00 €
2 jours	50.00 €	22.00 €
1 journée	11.00 €	11.00 €

PENSION : Hébergement + petit déjeuner + déjeuner + diner

DEMI PENSION : Repas du midi

La restauration

L'accès au restaurant est **soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.**

Le règlement s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration, valable pour toute la durée de la formation.

Ce BADGE vous servira de moyen de paiement et vous permettra d'accéder au restaurant du CFA. Son coût est de 4€. Pour l'obtenir, il faudra ajouter cette somme sur votre premier règlement.



Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenant au CFA

Recharge de la carte sur internet via MONEWEB
<https://batiment-cfa-normandie.moneweb.fr/>

Les pensionnaires et demi-pensionnaires ont pour obligation de prendre tous leurs repas au CFA. Toute absence non justifiée donne lieu à facturation.

L'hébergement



La vie en collectivité, dans le domaine de l'hébergement, implique des habitudes de propreté et de respect de consignes particulières basées sur l'hygiène corporelle, l'entente fraternelle, la discipline, l'ordre et la propreté des chambres et de la literie.

Pour chaque semaine de stage, les jeunes en séjour de formation doivent apporter une housse de couette (1 personne), un drap housse 200X90, un oreiller, indispensables pour des raisons d'hygiène et de confort.

Il ne sera pas admis de coucher directement dans les couvertures.



Il est indispensable de prévoir pour la semaine, des vêtements en quantité suffisante ainsi que le nécessaire de toilette. Nous déconseillons les déodorants à spray, pouvant déclencher l'alarme incendie.

Les objets de valeur, les tenues de marques vestimentaires, les téléphones, les ordinateurs portables, etc..., susceptibles d'éveiller la convoitise, restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire en cas de casse ou de vol. Nous vous conseillons de prévoir un cadenas pour la fermeture de votre armoire.

Le service animation socio-éducatif

Le Directeur Adjoint, l'équipe d'animation, des locaux spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer. Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux, une salle de cinéma, une salle gaming, une salle de télévision, une salle de travail, une salle informatique, une salle de musculation, un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au BATIMENT CFA EVREUX.

Une participation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 5 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer.
- J'assiste aux interventions de prévention.
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours.
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ...
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût
- Journée festive en fin d'année

Montant à régler :

Niveau Diplôme	Durée	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP	2 ans	50 €	20 €	20 €
CAP en 3 ans	3 ans	75 €	30 €	30 €
Formations en 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO en 2 ans	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO	3 ans	75 €	30 €	30 €
BTS	2 ans	50 €	20 €	20 €
BACHELOR	1 an	25 €	10 €	10 €



Chronologie des soirées et nuitées

- 16h45** : fin des cours
- 17h00** : accès aux chambres + activités
- 19h00 – 19H30** Accès du restaurant
- 20h00** : activités pluridisciplinaires
- 21h30** : fin des activités et accès à l'hébergement
- 22h00** : coucher et extinction des feux
- 7h00** : réveil
- 7h45 – 8h15** : Accès restaurant
- 8h45** : Début des cours

**NOMBREUSES
ACTIVITES PROPOSEES**



Programme prévisionnel des sorties d'animations sportives et culturelles

<u>Septembre :</u>	Festival du cinéma
<u>Octobre :</u>	Laser Forest d'Evreux
<u>Novembre :</u>	Bowling au Parvis d'EVREUX
<u>Décembre :</u>	Karting en nocturne
<u>Janvier :</u>	Laser-Bowling
<u>Février :</u>	Center-Parc / Cinéma
<u>Mars :</u>	Le printemps du cinéma au Zénith d'Evreux
<u>Avril :</u>	Karting Challenge du Foyer du CFA
<u>Mai :</u>	Paint Ball
<u>Juin :</u>	Descente de la vallée de l'EURE en canoë
<u>Juillet :</u>	Barbecue de fin d'année

Sorties annuelles

Rencontre de basket Ball de l'ALM Evreux, soirée piscine au CASEO, sorties événementielles au stade de France, tournoi National multi sport, spectacle au Zénith de Rouen, rencontres sportives au KINDARENA ...

Les transports

Une navette « T7 - spéciale CFA » est mise à votre disposition, le long de la gare SNCF d'Evreux.

► Départ de la gare SNCF d'Evreux

Lundi - Mardi - Mercredi – Jeudi - Vendredi :

Bus Transurbain de la ville d'Evreux

ligne T7 à 8h25 le long de la gare (navette spéciale CFA)



► Retour du soir : départ du CFA

En direction de la gare SNCF

- **16h50** Navette spéciale du CFA

En direction de La Madeleine et Nétreville

- **17h10** Ligne T7

Afin d'utiliser cette navette, vous devez être titulaire d'une carte Atoumod



► **Pour créer votre carte Atoumod :**

- Compléter le formulaire de **Demande de carte Atoumod** en cliquant sur le lien suivant : <https://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/6/Formulaire-Carte-Atoumod-Commun-Transurbain-juillet-2020.pdf>

- **Joindre les pièces suivantes :**
 - Photo d'identité couleur
 - Pièce d'identité du demandeur
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Attestation de formation du CFA (qui vous sera fournie avec le dossier d'inscription)
 - Si vous êtes bénéficiaire de la CMU, joindre l'attestation
 - Un chèque de règlement (à l'ordre de Transurbain) d'un montant de :
 - 10,60 € (pour charger la carte de 20 voyages)
 - si vous bénéficiez de la CMU – 5,30 € (pour charger la carte de 20 voyages)

- Envoyer le dossier complet à **TRANSURBAIN**
4 rue Jean Monnet – CS 81817
27018 EVREUX Cedex

- Pour connaître le mode d'emploi de la carte Atoumod, cliquer sur le lien suivant : <https://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/6/Transurbain-Carte-Atoumod.pdf>